



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 août 2020 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Sont absents :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	conseiller siège 3

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant 2 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2020-08-140

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 août 2019 soit ouverte à 19 h 00 devant 2 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 14 juillet 2020
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 14 juillet 2020

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour le mois de juillet 2020
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour le mois de juillet 2020 (574 à 577)
- 1.3 Abrogation de la résolution no 2020-07-121



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

1.4 Vente d'un terrain par enchère publique

200 Sécurité publique

- 2.1 Croix-Rouge – Entente 2020-2022
- 2.2 Appel d'offre regroupé – Formation de pompiers pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- 2.3 Demande d'ajout de panneau de vitesse vers le 288, chemin du Lac-Long
- 2.4 Appel d'offre pour garage de sécurité civile

300 Transport

- 3.1 Besoins en rechargement 2020
- 3.2 Pont H-Fortin – Remplacement de traverse et tablier
- 3.3 Rue du Pont – Soumission Eurovia Flextech 2017

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 LCM – Cours d'eau et niveau de l'embouchure du ruisseau Blue Sea

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Fibrose Kystique – Lave-auto

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 FRR volet 2 – Projets structurants
- 6.2 Panneaux de bienvenue et bancs Parc des Ancêtres

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Soumission bâtiment pour bibliothèque
- 7.2 Soumission installation bancs sentier #3 – mont Morissette
- 7.3 OPP – Barrage routier – Demande pour être organisme responsable

800 Correspondance

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



2020-08-141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 4 août 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel avec l'ajouts suivants :

3.4 Contrat de déneigement

ADOPTÉE

2020-08-142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 JUILLET 2020

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-08-143

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1) TENUE LE 14 JUILLET 2020

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du conseil tenu le 14 juillet 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-08-144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2) TENUE LE 14 JUILLET 2020

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du conseil tenu le 14 juillet 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-08-145

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN JUILLET 2020

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 27 à 31 de juillet 2020 et qui totalisent un montant de 36 171,89 \$ soient acceptés;



- QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 18 459,46\$ pour les salaires versés en juillet 2020 soient acceptées;
- QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 560,00\$ pour le mois de juillet 2020 soient acceptées;
2649.74
- QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 404,55\$ pour le mois de juillet 2020 soient acceptées.

ADOPTÉE

2020-08-146

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2020

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

- QUE les déboursés de juillet 2020 qui totalisent un montant de 180 241,03\$ sur le journal des déboursés nos 574 à 577 soient acceptés.

ADOPTÉE

2020-08-147

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 2020-07-121 ET VENTE D'UN TERRAIN PAR ENCHÈRE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la propriété portant le matricule no 3416 29 4558 a été adjugé à la municipalité par voie de vente pour défaut de paiements de taxes, faute d'intérêt pour cette propriété lors de la vente le 3 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas d'intérêt à conserver ce terrain à des fins municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu une offre d'achat pour le terrain au montant de 1775\$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-07-121, le conseil adoptait à la majorité, d'accepter l'offre, sans l'offrir publiquement, considérant que les biens à disposer était évalués à moins de 10 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire disposer de cette propriété en toute transparence et par vente publique ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont revus leur position en lien avec la résolution 2020-07-121 et ont demandé à ce qu'elle soit abrogée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil abroge la résolution no 2020-07-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020

QUE la propriété portant le matricule no 3416 29 4558 soit mise en vente publique de la façon suivante:

- Les offres doivent parvenir à la municipalité au plus tard le 31 août à 16h sous plis scellé;
- Les offres reçues seront ouvertes le 31 août à 16h05;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- La propriété sera vendue au meilleur prix offert.

QUE seule une résolution du conseil attestera la cession du terrain

QUE les frais reliés à cette transaction seront aux frais de l'acheteur;

QUE l'acquéreur s'engage à effectuer la transaction notariée dans les trois(3) mois suivant l'adoption de la résolution à cet effet

Que le maire et/ou le directeur général, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

ADOPTÉE

2020-08-148

CROIX-ROUGE – ENTENTE 2020-2022

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement de la lettre d'entente pour les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une durée de trois ans débutant le 5 juin 2020 et se terminant le 5 juin 2023;

QUE ce Conseil autorise la direction générale et le maire à signer la lettre d'entente au nom de la municipalité de Blue Sea;

QUE ce Conseil accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge;

QUE ce Conseil s'engage à verser une contribution annuelle comme suit :

2020-2021 : 170\$

2020-2022 : 170\$

2022-2023 : 170\$

ADOPTÉE

2020-08-149

APPEL D'OFFRE REGROUPÉ – FORMATION DE POMPIERS DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la résolution 2020-R-AG146 concernant l'acceptation de la délégation de certaines municipalités dans le but d'accomplir en commun une recherche de prix regroupée pour des services de formation en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été reçue le 17 juin 2020 afin de sonder l'intérêt des municipalités de la MRCVG ;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas, en ce moment, de besoins particuliers en matière de formation en incendie, mais que la situation peut rapidement changer en cas de recrutement ;

CONSIDÉRANT QU' une réponse est nécessaire avant le 10 juillet, mais que la date a été repoussée afin de permettre à plus de municipalité de participer à cet appel d'offre regroupé ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a manifesté son intérêt à participer en fonction de ses besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte de faire partie de l'appel d'offre regroupé déposé par la MRCVG pour les formations de pompiers dans la Vallée-de-la-Gatineau afin de pouvoir bénéficier d'un tel service avec les autres municipalités participantes ayant exprimées leur intérêt.

ADOPTÉE

NOTE : Demande d'ajout de panneau de vitesse vers le 288, chemin du Lac-Long : on demande d'accusé réception et en mentionnant que le problème devrait être adressé à la Sûreté du Québec

2020-08-150

APPEL D'OFFRE POUR GARAGE DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis préparés par Robert Ledoux, architecte ont été approuvés par Joël Lacroix, chargé de projet au service de Génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la construction d'un bâtiment pour mesures d'urgence dans le secteur du lac Long;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres préparés par Joël Lacroix sont prêts à être publiés sur le site de la SEAO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la publication de l'appel d'offres pour la construction du bâtiment pour mesures d'urgence sur le site de la SEAO;

QUE la date limite de réception des offres est le 1^{er} septembre 2020 avant 8h30;

QUE le donneur d'ouvrage, soit la municipalité de Blue Sea, ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

ADOPTÉE

2020-08-151

BESOINS EN RECHARGEMENT 2020

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation des chemins municipaux, certains d'entre eux nécessitent du rechargement de matériaux granulaires;



CONSIDÉRANT QUE le rechargement sur les chemins H.-Fortin, Lac-des-Îles est, Lac-Edja ouest et B.-Fortin est évalué à plus ou moins 1 000 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE Carrière Clément Tremblay et Fils enr. nous a fait parvenir un spécial sur le matériel 0 ¾ ordinaire durant le concassage;

CONSIDÉRANT QUE les prix sont les suivants et incluent le matériel livré de leur banc de gravier à Blue Sea ainsi que les droits municipaux :

1 000 tonnes et moins	13.25\$/tonne
1 000 à 4 000 tonnes	12.50\$/tonne
4 000 tonnes et plus	11.75\$/tonne

CONSIDÉRANT QU' un montant de 71 645.18\$ est disponible dans le Fonds carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le rechargement des chemins H.-Fortin, Lac-des-Îles est, Lac-Edja ouest et B.-Fortin de matériel 0 3/4;

QUE ce Conseil retienne le spécial sur le matériel 0 ¾ ordinaire durant le concassage de tel que présenté par Carrière Clément Tremblay & fils.

ADOPTÉE

NOTE : Pont H.-Fortin – Il est recommandé de demander des prix pour les matériaux seulement pour le remplacement du platelage et de ramener ce point à l'ordre du jour de septembre

NOTE : Rue du Pont – Réception de soumission pour de l'enrobé Flextech

2020-08-152

CONTRAT DE NEIGE

CONSIDÉRANT QUE le contrat #2018-001 pour l'entretien du réseau routier hivernal hiver 2018-2019 et 2019-2020 vient à échéance le 6 août 2020;

CONSIDÉRANT la résolution no 2018-09-222 acceptant le contrat et dont les deux parties peuvent s'entendre sur deux années supplémentaires (2020-2021 et 2021-2022) à un tarif indexé à 2,25% annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ces deux années supplémentaires, le contrat peut être renouvelé par acceptation du Conseil (par résolution) et de l'entrepreneur avant le 7 août 2020 pour une période n'excédant pas le 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a communiqué avec Carrière Clément Tremblay et Fils enr. et que les deux parties désirent renouveler le contrat no 2018-001 pour un an, soit 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE le contrat de l'entretien du réseau routier hivernal no 2018-001 soit renouvelé pour une période d'un an, soit 2020-2021 et n'excédant pas le 30 avril 2021;
- QUE cette année additionnelle, le contrat peut être renouvelé par acceptation du Conseil (par résolution) et de l'entrepreneur avant le 6 août 2021, pour une période n'excédant pas le 30 avril 2022;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document quant au renouvellement de cette entente.

ADOPTÉE

2020-08-153

LCM – COURS D'EAU ET NIVEAU DE L'EMBOUCHURE DU RUISSEAU BLUE SEA

- CONSIDÉRANT QUE le ruisseau du Blue Sea présente une problématique quant à l'amoncellement de sable à l'embouchure du ruisseau et nuit à l'écoulement normal des eaux surtout en période de crue printanière;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a compétences sur les cours d'eau et lacs;
- CONSIDÉRANT l'entente entre la municipalité de Blue Sea et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à l'entretien et le rétablissement du libre écoulement;
- CONSIDÉRANT QUE pour rétablir le libre écoulement du ruisseau, un certificat d'autorisation est requis par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le dragage du fond du ruisseau;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- QUE des frais s'appliquent pour les demandes de certificats d'autorisation, le conseil en est conscient et accepte d'assumer les frais en lien avec la demande.

ADOPTÉE

2020-08-154

FIBROSE KYSTIQUE – LAVE-AUTO

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demande aux municipalités locales de parrainer la tenue d'un lave-auto sous la responsabilité des brigades incendie de chacune des localités en association avec l'équipe de Fibrose kystique Canada de l'Outaouais/Laurentides d'Isa-Maude et Mathis;



- CONSIDÉRANT QUE depuis 5 ans, une équipe de fibrose kystique du Canada de l'Outaouais/Laurentides travaille terriblement fort pour amasser des fonds pour la défense des droits et surtout pour la recherche pour trouver de meilleurs traitements pour augmenter la qualité et la durée de vie des personnes atteintes de la fibrose kystique, cette maladie dégénérative mortelle;
- CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux ont des valeurs communautaires hors du commun et les pompiers ont des valeurs humaines incroyables, ce qui constituerait des alliés redoutables à l'équipe d'Isa-Maude et Mathis. De plus, les pompiers sont des héros pour les enfants;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise le service des incendies à organiser un lave-auto en tant que levée de fonds pour la fibrose kystique;
- QUE cette activité se tienne le dimanche 30 août 2020 à partir de 10h au centre municipal, 10, rue Principale;
- QUE le coût du lavage soit volontaire.

ADOPTÉE

NOTE : FRR volet 2 – Projets structurants – Le conseil se prononcera plus tard quant aux projets en vue – Le 30 septembre 2020 est la date finale pour faire parvenir les projets

2020-08-155

PANNEAUX DE BIENVENUE ET BANCS PARC DES ANCÊTRES

- CONSIDÉRANT QUE plusieurs des panneaux de bienvenue sur certains des chemins municipaux se rétrogradent progressivement;
- CONSIDÉRANT QUE ces panneaux ont été fabriqués en 2010 et certains d'entre eux doivent être changés au complet que d'autres demandent d'être rafraîchis;
- CONSIDÉRANT QUE les bancs au Parc des Ancêtres, fabriqués en 2011, doivent aussi faire l'objet de remplacement car les matériaux se sont détériorés considérablement;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE des informations soient prises auprès du fournisseur de panneaux à savoir ce qu'il conseille;
- QUE les bancs au Parc des Ancêtres soient remplacés par des tables à pique-nique et que 2 soumissions soient demandées.

ADOPTÉE



2020-08-156

SOUSSION BÂTIMENT POUR BIBLIOTHÈQUE

- CONSIDÉRANT QU' à la demande de la commission scolaire, le local à l'école Reine-Perreault qui sert présentement de bibliothèque municipale, doit être libre de tous les équipements appartenant à la municipalité car celui-ci servira dorénavant de classe à partir de la rentrée scolaire 2020-2021;
- CONSIDÉRANT QUE nous devons trouver un autre endroit public pour offrir le service de la bibliothèque;
- CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et Communications offre de l'aide financière au niveau du programme Aide aux immobilisations Volet 2;
- CONSIDÉRANT QU' un nouveau local doit être situé près des édifices municipaux et de l'école Reine-Perreault;
- CONSIDÉRANT QUE ce nouveau local doit aussi être en mesure d'accueillir les personnes à mobilité réduite; ce qui n'était pas accessible lorsqu'il se trouvait à l'école;
- CONSIDÉRANT QUE dans les édifices municipaux actuels, les espaces sont trop étroits pour abriter une bibliothèque municipale et il est envisagé d'acquérir un bâtiment préusiné neuf;
- CONSIDÉRANT QUE la vision de la municipalité de Blue Sea est de rapatrier la bibliothèque dans les locaux municipaux fin de pouvoir offrir à nos abonnés des heures d'ouverture plus longues, une meilleure sélection de livres, de produits numériques ainsi qu'une panoplie d'activités qui plairont à tous, peu importe leur âge;
- CONSIDÉRANT QU' en plus du bâtiment, des nouveaux équipements sont requis : informatiques, ameublement, etc.;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour ce projet s'élèvent à environ 88 257.58\$;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise la direction générale à présenter une demande financière auprès du Ministère de la Culture et Communications afin d'acquérir un bâtiment préusiné neuf qui servira de local pour la bibliothèque municipale;
- QUE la direction générale soit aussi autorisée à signer toute documentation concernant cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

NOTE : PERO - Soumission installation de 2 bancs en résine sentier #3 – mont Morissette – On demande d'accuser réception que la municipalité refuse, voulant opter pour des bancs de style rustiques en utilisant le bois déjà en place au mont Morissette



2020-08-157

OPP – BARRAGE ROUTIER – DEMANDE POUR ÊTRE ORGANISME RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QU' annuellement, l'Organisme de participation de parents (OPP) de l'école Reine-Perreault de Blue Sea organise un barrage routier à titre de levée de fonds pour les activités des élèves;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la municipalité de Blue Sea à être l'organisme responsable de cette activité prévue pour le 5 septembre 2020 ou le 9 octobre 2020;

QUE la personne mandataire soit madame Nathalie Simard, de l'OPP.

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation en lien avec cet événement spécial.

ADOPTÉE

Période de questions de 20h03 à 20h14

2020-08-158

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 août 2020 soit close à 20h15.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2020.

Christian Michel



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Directeur général et Secrétaire-trésorier